

ANNEXE 2

CRITERES DE SELECTION ET MODALITES DE NOTATION

Pour le critère 1 :

0 : pas de réponse / 1 : insatisfaisant / 2 : peu satisfaisant / 3 : satisfaisant / 4 : très satisfaisant / 5 : réponse en deçà de la demande

Pour le critère 2 :

Le projet le moins cher obtiendra la note maximale de 80 points et pour les autres candidats, les notes seront calculées en fonction de l'écart avec le projet le moins cher.

	Thèmes	Critères	Coefficient pondérateur	Cotation (1 à 5)	TOTAL
Critère 1	Projet d'établissement	Concordance du projet de service présenté avec le cahier des charges	3		
		Tableau des effectifs (composition des équipes)	2		
		Localisation du service : pertinence du choix d'implantation	1		
		Modalités d'organisation	3		
		Modalités d'accueil, d'accompagnement et de partenariat	3		
		Mise en œuvre des droits des usagers	1		
		Modalités prévues de l'évaluation de la qualité du service rendu	1		
	Modalités de gouvernance et de gestion	Pertinence du budget de fonctionnement	3		
		Recherche de mutualisations efficientes	2		
		Ratio coût de structures optimisé (encadrement, bâtiments, fonction ressources, etc.)	2		
		Expérience du candidat	1		
	Capacité de mise en œuvre	Capacité de réalisation du projet dans les délais	2		
	TOTAL critère 1 sur 120				
Critère 2 Prix de journée avec un taux d'occupation de 95%					
TOTAL critère 2 sur 80					
TOTAL général sur 200					